

Orford le 19 janvier 2005,

Bureau d'audiences publiques en environnement  
575, St-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

à l'attention de:  
Mme Claudette Journault, présidente  
M. Pierre Béland, commissaire

Objet: Projet d'échange de terrains au parc Orford

Madame  
Monsieur

Depuis la présentation du projet d'échange de terrains entre Mont-Orford inc et le parc Orford pour permettre la construction d'un village piétonnier au pied des pistes, j'ai suivi avec intérêt tous les commentaires formulés sur le sujet, soit de vive voix lors de la présentation ou par la suite, publiés dans les journaux locaux, sous forme d'articles ou de lettres ouvertes.

La question ne se pose plus à savoir si le projet de développement du Mont Orford doit voir le jour ou non. Il est évident qu'il n'est pas question de retourner la montagne à son état sauvage d'origine; le Québec en a-t-il le goût? Désire-t-il absorber les frais d'opération ou encore le déficit ou pire une autre faillite de la station de ski. Ce site constitue un pôle d'attraction privilégié et un moteur évident de l'activité récréo-touristique voir même économique pour la MRC Memphrémagog et la grande région.

L'échange de terrain proposé permettra la survie du parc Orford en tant que destination touristique et protégera les investissements consentis, en région, pour l'accueil des touristes en période hivernale. Cet échange affecte évidemment les limites du parc, mais de façon tout à fait marginale; il soustrait une superficie de peu de valeur écologique; les abords de la route 141 et les stationnements pour les remplacer par des superficies supérieures en étendue et supérieures en valeur écologique.

Et si dans les terrains cédés devaient se trouver des spécimens suffisamment intéressants à protéger, le Ministère de l'Environnement pourrait au préalable négocier avec le promoteur pour assurer leur conservation. Convaincre un promoteur que dans un environnement tel l'Estrée une unité de condominiums verra sa valeur marchande rehaussée si le terrain bénéficie d'emblée d'arbres matures ou d'un ruisseau en bon état n'est pas une démonstration difficile à faire. Parmi les garanties de réussite, il convient quand même de signaler qu'à date le développement de la montagne s'est fait de façon très positive. Comparée à Bromont pour un nombre égal de pistes de ski, il est remarquable de constater à quel point le Mont Orford présente une image beaucoup plus respectueuse de la montagne.

De plus, la municipalité du canton d'Orford a pris des mesures exceptionnelles pour assurer que le développement se fasse en protégeant l'environnement, bien au delà des exigences de base imposées à tout développement immobilier; cette municipalité a, par le passé, démontré ses capacités et surtout sa volonté de protéger son environnement, nous pouvons lui faire confiance pour l'avenir.

Le ruisseau demeurera toujours un élément fragile de ce dossier. Cependant il ne faudrait pas imputer au seul projet immobilier ce qui pourrait lui arriver. Il ne faut pas oublier qu'en aval du projet, il est tributaire de l'impact d'une majorité de propriétés privées sur lesquelles le contrôle environnemental est très ténu voir inexistant ou impossible. Cependant il est intéressant de constater que la topographie du terrain constitue quand même un excellent filtre en terme de bassin versant avant que les eaux n'arrivent au plus bas point soit le Memphrémagog, minimisant donc de façon naturelle les risques de pollution du grand lac.

Dans beaucoup de commentaires, je constate, de façon récurrente, une charge à fond de train, contre le projet, par un organisme, qui regroupe surtout des riverains du lac Memphrémagog, voué aux intérêts de ses membres et, en particulier, à la protection de l'important plan d'eau qu'est le lac Memphrémagog.

Je ne peux m'empêcher de trouver profondément déplorable leur prise de position. S'étant

accaparé les berges du lac ils tentent, par tous les moyens, d'en défendre l'accès à quiconque, en soulevant le spectre de la pollution qui pourrait éventuellement contaminer une source d'eau potable pour la population de Sherbrooke.

De nombreuses études démontrent que le lac Memphrémagog subit des transformations et une dégradation causée surtout par un apport important de phosphore propice la formation des algues en périphérie du lac. Deux sources importantes de ce phosphore ont été identifiées: les installations septiques déficientes, l'urbanisation et la fertilisation des terrains en bordure du lac. Cette dégradation ne peut donc qu'être directement imputable aux riverains.

Aujourd'hui, pour faire oublier leur propre incurie, ces mêmes riverains ont littéralement détourné à leur avantage plusieurs préoccupations écologiques que tout citoyen responsable est en droit de formuler. Ils tentent d'arrêter le développement dans le bassin versant du lac sous prétexte d'un apport hypothétique de sédiments ou de contaminants dans le lac ce qui en accélérerait la dégradation. On n'a qu'à constater les techniques de désinformations qu'ils utilisent eux ainsi que ceux qu'ils ont attiré dans leur giron. Combien de fois par exemple ont-ils balayés du revers de la main notamment au chapitre du traitement des eaux usées les exigences du Ministère de l'Environnement et les efforts consentis par la Municipalité du Canton d'Orford et surtout par ses citoyens pour amener la future usine à des standards d'excellence encore jamais vus au Québec concernant les rejets d'eaus usées ainsi que la gestion du phosphore et de l'azote ammoniacale. Cette attitude est profondément choquante! On serait en droit de se demander si leur préoccupation n'est pas la protection la plus large possible de leur terrain de jeux privé, la conservation de leur privilège d'accès et le maintien de la valeur de leur investissement?

Je crois qu'il serait indécent de plier à leurs exigences et prendre au sérieux leur vision apocalyptique. La MRC et les municipalités n'ont cessé de faire leur part dans la protection du lac Memphrémagog, c'est maintenant à ces riverains d'assumer les conséquences de leur laisser-aller et de prendre les mesures qui s'imposent pour réduire la pollution causée par les installations septiques déficientes et les épandages d'engrais et de pesticides. En prenant les

mesures qui s'imposent plutôt que de tenter de restreindre le développement, ces adeptes du « j'ai trouvé le paradis, fermez-en les portes derrière moi » démontreront leur volonté à faire partie d'une communauté, d'en partager les frais et d'en épouser les intérêts.

Christian Girouard